

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU DOUBS
CANTON : Montbéliard-Ouest
ARRONDISSEMENT : Montbéliard
COMMUNE : BAVANS (25550)
N° INSEE : 25048

2014/AT
134

Tampon Sous-préfecture

MAIRIE DE BAVANS

03 JUL. 2014

SOUS-PREFECTURE

- 3 JUL. 2014

MONTBELIARD

N° 33/2014

Nos réf. : AT/HB/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 11/06/2014	L'an deux mil quatorze le vingt juin à vingt heures,
DATE D'AFFICHAGE : 20/06/2014	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 26 Ayant donné procuration : 6 Absents excusés : 6 Absent : 1</i>	<i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, FRANÇOIS Claudine, LALLAOUA Nora, NOIROT Catherine, DELMARRE Véronique, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Elisabeth, LOUYS Jean-Pierre. <i>Était absent :</i> MAKSOUH Mourad. <i>Étaient représentés :</i> BORNE Aurélien, BEDEZ Christian, LIPSKI Jean-Pierre, SEGAUD Grégoire, GORGULU Alpay, CLAUDON Pierre.
OBJET : <i>Motion du Conseil de l'Ordre des Avocats au Barreau de Montbéliard</i>	<i>Procurations données :</i> <ul style="list-style-type: none">- BORNE Aurélien à GRISEY David,- BEDEZ Christian à JELIC Céline,- LIPSKI Jean-Pierre à GIRARD Jean-Claude,- SEGAUD Grégoire à GROSJEAN Aline,- GORGULU Alpay à TRAVERSIER Agnès,- CLAUDON Pierre à MÉRAUX Jocelyne.
RÉSULTAT DU VOTE : <i>- Pour : 26 - Contre : 0 - Abstention : 0</i>	Madame Stéphanie MULLER-FRAS est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de la « Réforme sur la Justice du 21^{ème} siècle », il est prévu la création d'un tribunal unique appelé Tribunal de Première Instance (TPI) au sein de chaque département ; et que, dès lors, le maintien du Tribunal de Grande Instance de Montbéliard, tel qu'il existe à ce jour, est menacé.

Madame le Maire demande aux membres de se prononcer sur la motion visant à garantir durablement et définitivement l'accès de proximité à la Justice pour les populations de l'ensemble des communes ressortissant de la compétence du Tribunal de Grande Instance de Montbéliard, présentée par le Conseil de l'Ordre des Avocats au Barreau de Montbéliard.

L'exposé de Madame le Maire entendu,

le Conseil Municipal, par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, apporte son soutien.

Fait et délibéré à Bavans, le 20/06/2014

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme



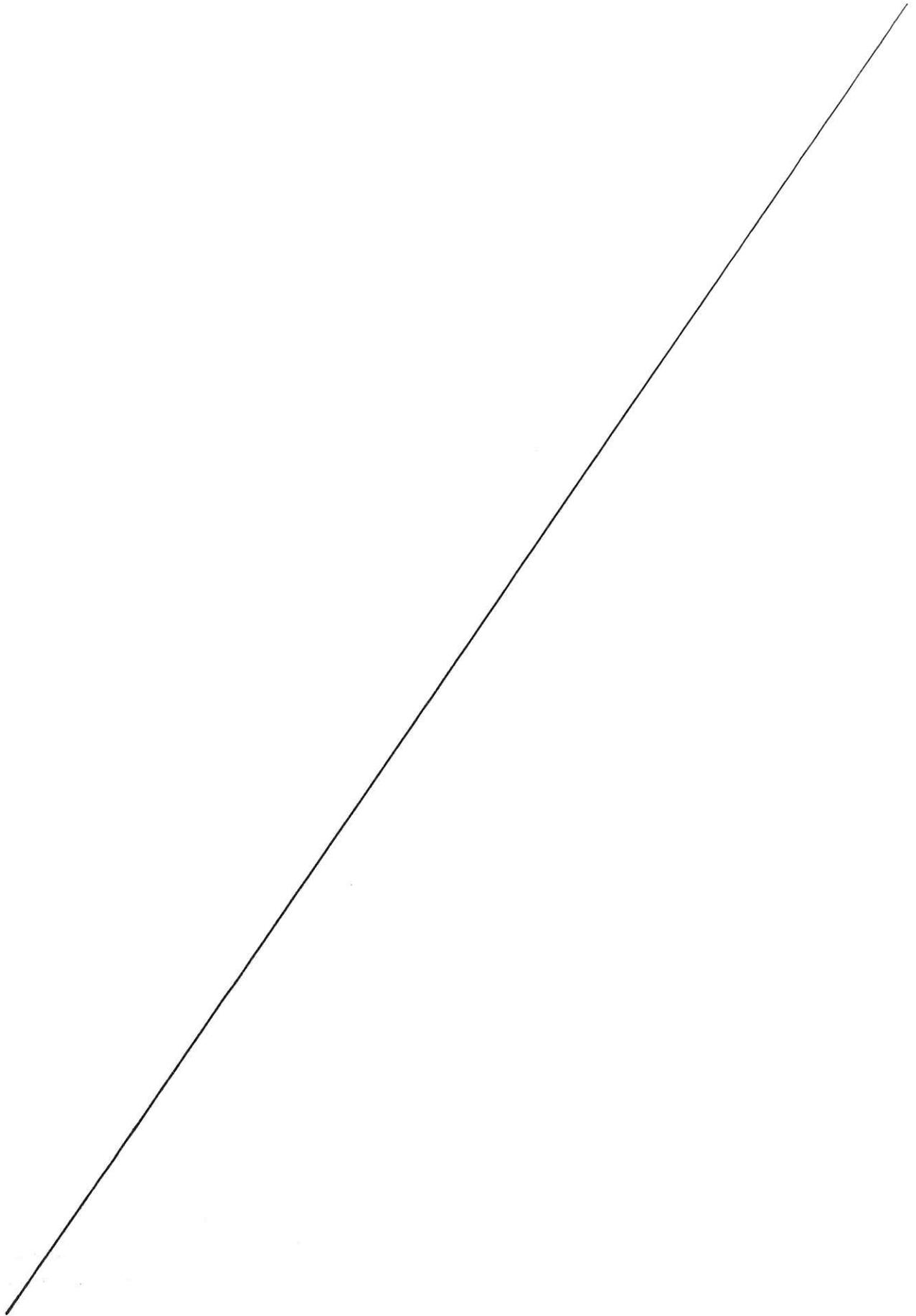
DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 20/06/2014

Publiée le 20/06/2014

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire



MOTION

du Conseil de l'Ordre des Avocats au Barreau de MONTBELIARD

Lors de sa séance du Lundi 24 Mars 2014, le Conseil de l'Ordre des Avocats au Barreau de MONTBELIARD a adopté la présente motion.

Le Conseil de l'Ordre :

- Prend acte des projets de réforme regroupés sous l'intitulé générique «*Réforme sur la Justice du 21^e siècle*» dont il convient d'ailleurs de noter les contours en l'état imprécis.
- Forme le souhait que soit abandonné le volet de la réforme projetée emportant modification de la carte judiciaire et/ou le regroupement de Tribunal de Grande Instance en Tribunal de 1^{er} Instance Départemental.
- S'oppose, avec beaucoup de détermination, à toute suppression du Tribunal de Grande Instance de MONTBELIARD qui déclasserait les juridictions montbéliardaises au simple rang de chambre détachée, d'annexe ou de site judiciaire d'un Tribunal de 1^{ère} Instance Départemental.
- Rappelle que seul le maintien du Tribunal de Grande Instance de MONTBELIARD, est de nature à garantir durablement et définitivement l'accès de proximité à la Justice pour les populations qui dépendent de sa compétence actuelle et qu'il est un acteur incontournable du Nord Franche-Comté.
- Rappelle, en ce sens, que lors de la précédente réforme de la carte judiciaire, Madame Rachida DATI, alors Garde des Sceaux, avait reconnu la pertinence du maintien de la juridiction montbéliardaise en préservant son existence.
- S'opposera par tous moyens, à toute réforme qui ne garantirait pas à la population du Pays de MONTBELIARD, des villes et des villages dépendant de la compétence territoriale du Tribunal de Grande Instance de MONTBELIARD, un accès à la Justice au moins égal à celui dont elle bénéficie aujourd'hui.

Le Barreau de MONTBELIARD décide d'être acteur de la réforme annoncée mais se refuse à voir disparaître son Tribunal de Grande Instance de plein exercice et appelle à la mobilisation de toutes les volontés pour combattre cette éventualité.

Montbéliard, le 25 Mars 2014

